

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

MODIFICATIONS IMPORTANTES - PUBLICATION DES AVIS PUBLICS -

Estérel, le 27 septembre 2018 – Chers citoyennes et citoyens, veuillez noter que suite à l'adoption du règlement numéro 2018-668 établissant les modalités de publication des avis publics, **les avis publics seront désormais publiés sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville plutôt que d'être publiés dans un journal local.** Ceci apportera des économies substantielles à la Ville.

Vous pouvez également être automatiquement informé des communiqués, consultations publiques, demandes de dérogation mineure, demandes de démolition ou des nouveaux règlements, etc. en vous inscrivant sur **Voilà!**, si ce n'est pas déjà fait (<https://mon.accessite.net/77011/fr-ca/>).

- 30 -

Source et information :

Ville d'Estérel
450 228-3232